

CONVENTION SACEM

COMPARATIF FORFAIT ANNUEL CLUB DE SPORT

Ancienne convention :

Dans le cadre de championnats organisés par la Fédération et lorsqu'un club souhaite obtenir une autorisation pour la saison sportive, le montant de la redevance d'auteur est calculé comme suit :

Club de moins de 80 adhérents	Club de 80 à 160 adhérents	Club de plus de 160 adhérents
81,15 € TTC	199,17 € TTC	399,34 € TTC

Nouvelle convention :

Le montant des droits d'auteur relève d'un forfait annuel par licencié qui est fonction :

- Du nombre de licenciés de la structure
- Du niveau d'importance de la musique dans la pratique sportive
- Du nombre d'animations musicales

Un minimum par club s'applique indépendamment du niveau d'importance de la musique dans la pratique sportive.

Validité : saison 2022 - 2023

Importance de la musique dans la pratique sportive	FORFAIT ANNUEL PAR LICENCIÉ EN EUROS HT					
	Musique dans la pratique sportive et/ou sonorisation des locaux du club et 1 animation par an par club		Musique dans la pratique sportive et/ou sonorisation des locaux du club et jusqu'à 3 animations par an et par club		Musique dans la pratique sportive et/ou sonorisation des locaux du club et jusqu'à 6 animations par an et par club	
	Tarif Général	Tarif Réduit	Tarif Général	Tarif Réduit	Tarif Général	Tarif Réduit
Niveau 1	0,50	0,40	1,00	0,80	1,69	1,35
Niveau 2	1,00	0,80	2,00	1,60	2,25	1,80
Niveau 3	2,20	1,76	2,64	2,11	3,32	2,66
Minimum annuel par club en euros HT	122,81	98,25	186,60	149,28	373,20	298,56

C'est la fédération qui doit dans le fichier des clubs transmis attribuer un niveau d'importance de la musique à chaque club :

- *Niveau 1 = Musique en fond sonore (simple sonorisation générale sans lien avec l'évolution des sportifs).*
- *Niveau 2 = Accompagnement musical (les diffusions musicales accompagnent et soutiennent la pratique sportive).*
- *Niveau 3 = Synchronisation musical (les diffusions musicales sont intrinsèques et indispensables à la discipline sportive).*

COMPARATIF MANIFESTATIONS SPORTIVES OCCASIONNELLES

Ancienne convention :

	Tarification
Entrée libre	51,65€ HT
Entrée payante jusqu'à 3 000 spectateurs	70,43€ HT
Entrée payante plus de 3 000 spectateurs par tranche de 1 000	106,12€ HT

Nouvelle convention :

Validité : 2021-2023

FORFAIT PAR JOUR DE MANIFESTATION EN EUROS HT												
Prix d'accès	CAPACITÉ DE L'ENCEINTE											
	jusqu'à 250 places		jusqu'à 500 places		jusqu'à 1 000 places		jusqu'à 2 000 places		jusqu'à 5 000 places		majoration par tranche de 5 000 places	
	Tarif Général	Tarif Réduit	Tarif Général	Tarif Réduit	Tarif Général	Tarif Réduit	Tarif Général	Tarif Réduit	Tarif Général	Tarif Réduit	Tarif Général	Tarif Réduit
Manifestation gratuite	77,75	62,20	85,52	68,42	96,21	76,97	110,64	88,51	130,00	104,00	26,00	20,80
jusqu'à 5€	85,52	68,42	96,21	76,97	110,64	88,51	130,00	104,00	156,01	124,81	31,20	24,96
jusqu'à 10€	94,07	75,26	105,83	84,66	121,71	97,37	143,00	114,40	171,61	137,29	34,32	27,46
jusqu'à 15€	103,48	82,78	116,41	93,13	133,88	107,10	157,31	125,85	188,77	151,02	37,75	30,20
jusqu'à 20€	113,83	91,06	128,05	102,44	147,26	117,81	173,03	138,42	207,64	166,11	41,53	33,22
jusqu'à 30€	136,59	109,27	153,67	122,94	176,72	141,38	207,64	166,11	249,17	199,34	49,83	39,86
jusqu'à 40€	177,57	142,06	204,20	163,36	245,04	196,03	300,18	240,14	375,23	300,18	75,05	60,04
majoration par tranche de 10€	40,98	32,78	50,53	40,42	68,33	54,66	92,54	74,03	126,06	100,85		